



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

Arrêté municipal n°0133

STATIONNEMENT D'UN CAMION DEVANT LE 28 RUE DE SENLIS

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande en date du 17 octobre faite par Monsieur Jamal LAKHOUADRI, domicilié 28 rue de Senlis 60500 Vineuil-Saint-Firmin, sollicitant l'autorisation de faire stationner un camion de 26 tonnes avec grue devant sa propriété,

Considérant que ce stationnement peut présenter un danger et nécessite d'être réglementé,

ARRETE

Article 1: Le mercredi 22 octobre 2025 de 10h00 à 11h00, Monsieur Jamal LAKHOUADRI est autorisé à faire stationner un camion de 26 tonnes avec grue devant 28 rue de Senlis afin de procéder à une livraison.

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée (alternat manuel).

Article 3 Monsieur Jamal LAKHOUADRI est chargé de mettre en place une signalisation routière adaptée afin de guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

Jamal LAKHOUADRI sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Le camion sera disposé de manière à ne pas entraver le libre écoulement des eaux.
En cas d'urgence le camion devra être déplacé.

Article 5 : le mercredi 22 octobre 2025 à 11h00, Jamal LAKHOUADRI devra :

- rendre la voie publique accessible aux véhicules,
- remettre en état la voie publique comme initialement (trottoir et chaussée).

Article 6 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 7 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- Monsieur Jamal LAKHOUADRI

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 17 octobre 2025.

Le Maire,

François LANCERAUX

